

**PROCES-VERBAL PUBLIC  
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11/06/2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
-----

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 03/06/2024

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de publication : 05/06/2024

Nombre de membres présents : 10

Quorum applicable : 7

Nombre de votants : 10.

Eau et assainissement : sans objet.

Nombre de suffrages exprimés : 10.

Eau et assainissement : sans objet.

Le 11 juin 2024 à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

**Présents (10) :**

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.

Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.

M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Fabienne ASTIER).

M. Jean-Luc BOCH, titulaire.

M. Pierre OUGIER, titulaire.

M. Romain ROCHET, titulaire.

M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.

M. Christian VIBERT, titulaire.

**Excusés (8) :** Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléée par Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise.

MM. Michel GENETTAZ, titulaire d'Aime-la-Plagne, Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Pascal VALENTIN, titulaire de La Plagne Tarentaise, Vincent RUFFIER des Aimes, nouveau suppléant de Champagny, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

**Invités en préambule de la séance plénière :**

- M. Bruno THOMAS, directeur de la piste de bobsleigh.
- M. Jean LABROUSSE, Cabinet DGIT.
- M. Pierre-Yves ROUXEL, Cabinet CIME.

Préambule n° 1 : Association Bob Luge : bilan et perspectives.

M. le Président accueille M. Bruno THOMAS et le remercie pour sa présence.

Il lui laisse la parole pour développer ce dossier.

M. Bruno THOMAS propose de réaliser cette présentation en plusieurs temps et de répondre aux questions des élus au cours de chaque point développé.

Présentation par M. Bruno THOMAS de :

- Activité « tourisme ».
- ⇒ **Arrivée de M. Xavier BRONNER à 16h49.**
- Commercialisation de la piste.
- Activité « sportive ».
- Etat des lieux et travaux réalisés.
- Perspectives.

Echanges entre l'Association et les élus au fil de la présentation.

Plus aucune question n'étant posée, ni aucune remarque formulée,

M. le Président remercie M. Bruno THOMAS pour la prestation accomplie, les informations et précisions apportées, et les échanges qui ont suivis.

- ⇒ **Départ de M. Bruno THOMAS à 18h00.**
- ⇒ **Départ de M. Pierre-Yves ROUXEL à 18h02.**

Préambule n° 2 : Cabinet DGIT : analyse pré-CRAC -DSP RM pour l'exercice comptable 2022-2023.

M. le Président accueille M. Jean LABROUSSE et le remercie pour sa présence.

Il rappelle que les comptes et rapports SAP ont été fournis le 02 avril 2024 et envoyés à DGIT pour réaliser son analyse en moins d'un mois et lui laisse la parole afin qu'il présente ce dossier.

M. Jean LABROUSSE rappelle que cette analyse a été préparée à partir du rapport du délégataire notifié par la SAP avant le 01 juin (date contractuelle) et qu'il concerne leur exercice comptable 2022-2023 ; comptes clôturés au 30 septembre 2023, concernant la saison d'hiver 2022-2023.

Il propose une présentation de ce dossier en 4 temps :

- Historiques, BP et business Plan.
- ⇒ **Arrivée de M. Romain ROCHET à 18h26.**
- Structures des ventes de l'hiver 2022-2023.
- Bilan et compte de résultat analytique.
- Retombées financières directes.

Plus aucune question n'étant posée, ni aucune remarque formulée,

M. le Président remercie M. Jean LABROUSSE pour la prestation accomplie, les informations et précisions apportées, et les échanges qui ont suivis.

- ⇒ **Départ de M. Jean LABROUSSE à 18h55.**
- ⇒ **Arrivée de M. Laurent DESBRINI à 18h57.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint, et ouvre la séance plénière à 19h00.**

**Secrétaire de séance :** M. le Président demande qu'un secrétaire de séance soit désigné, le Comité syndical décide de nommer M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

### **ORDRE DU JOUR**

**Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :**  
**depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.**

A la suite de la délibération prise par le Conseil municipal de Champagny le 22 mai 2024, M. Vincent RUFFIER des AIMES est installé officiellement. Toutefois, considérant son absence à la séance plénière, son accueil de bienvenue est reporté à la séance suivante. Pour information, il officiera au Comité syndical du SIGP en lieu et place de M. Olivier CHENU en qualité de représentant suppléant de la Commune de Champagny au SIGP.

M. le Président demande si les élus ont des remarques sur le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 14 mai 2024 (notifié aux élus le 27 mai 2024).

**Aucune observation n'étant faite sur le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 14 mai 2024, le Comité syndical décide de l'approuver et de l'adopter ; il sera donc arrêté en l'état, et publié sous huitaine.**

**Relevé de décision :** néant.

**FINANCES**

1. **Subvention 2024 à l'OTGP et participation des communes à la compétence tourisme : mise à jour des montants : délibération n° 2024-037.**

M. le Vice-président délégué aux finances rappelle les dispositions des articles L 5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5212-16.

Il expose les modalités de financement de la compétence tourisme, comme prévu par les statuts de l'OTGP.

M. le Vice-président précise les modalités de répartition du financement de la compétence tourisme entre le SIGP et les communes membres, à titre prévisionnel pour l'année 2024, telles que sollicitées et proposées par l'OTGP par courrier du 03 août 2023, et arrêtées en dernier lieu au cours de la séance plénière du 10 octobre 2023 (délibération n° 2023-058).

Vu le courrier de l'OTGP du 28 mai 2024,

Il projette l'ensemble des documents fournis avec la convocation du présent Comité syndical et notamment le tableau récapitulatif.

M. le Président demande s'il y a des questions, des abstentions ou des votes contre.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Note que :**

- La Commune de La Plagne Tarentaise a fait une demande d'actions supplémentaires à l'OTGP pour 2024 (embauche d'un animateur sportif pour les salles d'altitude + participation à l'accueil des athlètes de haut niveau) et cela nécessite une participation complémentaire de 21.085,06 € à la subvention au titre de l'année 2024.
- La Commune d'Aime-la-Plagne d'une part doit bénéficier d'une reprise de subvention au titre de l'année 2024 à hauteur de 211.800 € à régulariser (financement complémentaire exceptionnel) et d'autre part a demandé une action supplémentaire pour une partie du Festival Baroque 2024.

Accorde la subvention 2024 telle que demandée par l'OTGP et valide les nouvelles modalités de financement par les communes membres à l'OTGP pour l'année 2024, ainsi que les montants prévisionnels désormais de :

○ Aime-la-Plagne :	773.282,26 €.
○ Champagny en Vanoise :	465.762,90 €.
○ La Plagne Tarentaise :	2.375.909,78 €.
○ SIGP :	2.079.330,96 €.

Dit que la subvention de base 2024 sera donc de 5.694.285,90 € (au lieu de 5.885.000,84 €).

**Autorise le président à signer tous les actes nécessaires et à transmettre aux communes les montants de la répartition étant à leur charge en 2024.**

**Charge le président de notifier la présente délibération aux communes membres, à l'OTGP, ainsi qu'à Mme la Trésorière syndicale de Moûtiers.**

### **INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES**

- o **Dossiers en cours.**

Aucun focus sur un dossier en cours particulier n'est demandé.

- o **Autres informations.**

⇒ Tourisme : stagiaire au Bike Park.

M. le Président fait savoir qu'un lycéen de Moûtiers a contacté le service OUTDOOR afin de réaliser durant 15 jours un stage d'observation au service Bike Park en juin 2024. Le tuteur sera le responsable du service.

⇒ Rappel des dates des prochaines réunions.

### **Réunions statutaires :**

#### **Heures à confirmer avant établissement des convocations correspondantes :**

- ✓ Bureau : 26/06/2024 à 08h30.
- ✓ **Comité syndical 09/07/2024 à 18h00, préambule CRAC SAP à partir de 16h00**
- ✓ Bureau : 31/07/2024 à 14h00.
- ✓ Bureau : 28/08/2024 à 14h00.
- ✓ **Comité syndical 10/09/2024 à 18h00, préambule OTGP à partir de 16h30 (hors présence de Mme TURNER).**
- ✓ Bureau : 25/09/2024 à 14h00 (hors la présence de Mme TURNER).
- ✓ **Comité syndical 08/10/2024 à 18h00, préambule RPQS ECHM par ADRIAL CONSEILS à partir de 16h30.**
- ✓ Bureau : 30/10/2024 à 14h00.
- ✓ **Comité syndical 12/11/2024 à 18h00, préambule RAD ECHM à partir de 16h30.**  
(Commission des finances probablement le même jour).
- ✓ Bureau : 27/11/2024 à 14h00.
- ✓ **Comité syndical 10/12/2024 : horaire et préambule à déterminer.**
- ✓ Bureau de décembre 2024 : date et heure à fixer.

Aucune autre demande étant faite, la séance est levée par M. le Président.

⇒ **Fin de séance à 19h29.**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 11 juin 2024

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\*\*\*\*\*

**Procès-verbal public validé, approuvé et adopté en l'état  
en séance du Comité syndical du 09 juillet 2024.**

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance,  
Christian VIBERT



Le Président,  
Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
BP 62  
73211 AIME CEDEX**



Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

15 JUL. 2024